





JUILLET 2022 No 16

Recensement agricole 2020

Une agriculture d'élevage qui diversifie ses productions et leur valorisation

L'élevage herbivore reste prépondérant dans l'agriculture ariégeoise malgré une baisse du nombre d'exploitations et la progression des productions végétales. Les capacités de production se maintiennent toutefois hormis en bovin lait. Bien que les exploitations de petite taille soient à l'origine de la baisse de l'effectif du département, elles tissent encore le paysage agricole : 82 % des exploitations pour 52 % de la surface agricole exploitée.

Un élevage herbivore plus concentré et des exploitations s'orientant vers des productions végétales

L'Ariège compte 2 265 exploitations en 2020, en baisse de 1,6 % par an.

L'élevage perd un quart de ses exploitations spécialisées et la polyculture élevage plus d'une exploitation sur cinq. À l'inverse, les productions végétales concernent 16 % d'exploitations supplémentaires en 2020 par rapport à 2010.

La ferme Ariège se répartit comme suit : 60 % d'exploitations spécialisées en élevage, 31 % en productions végétales et 9 % en polyculture-élevage. Les structures d'exploitation s'agrandissent dans l'ensemble, en surface (de 50 à 60 ha en SAU moyenne) et en cheptel (de 44 à 56 UGB moyen), autant en élevage qu'en grandes cultures. En revanche, une

minorité est de taille plus modeste, notamment en cultures fruitières.

Ces généralités masquent toutefois des situations et évolutions diverses selon la production et le territoire. L'ensemble des petites régions agricoles (PRA) connait une baisse du nombre d'exploitations. La zone de montagne dite Pyrénéenne est la plus impactée (- 23 %), particulièrement des structures de petite surface (- 32 % des moins de 50 ha de SAU) tandis que la zone de Coteaux se maintient le mieux (- 8 %) en conservant son tissu de petites exploitations. En effet, le recul des exploitations de moins de 40 ha n'est que de 5 %, une exploitation sur cinq sur le reste du département.

Ailleurs, la baisse du nombre d'exploitations est proche de la moyenne départementale. Toutefois, on constate une augmentation de 6 % à 14 % des exploitations dont la SAU est supérieure à 100 ha de la Plaine au piémont, et 12 % d'exploitations en sus de 80 ha en zone de montagne.

Perte de petites structures et progression d'exploitations plus grandes ont pour conséquence une augmentation de la SAU moyenne de 20 % sur l'ensemble du département. Les Coteaux perdant le moins d'exploitations, celles-ci s'agrandissent le moins également (+11 %); phénomène inverse en zone Pyrénéenne où la SAU moyenne croit de 29 %. Les hausses de surface sont cependant à relativiser, particulièrement en montagne, compte tenu de l'évolution du calcul des surfaces de 2010 à 2020 (cf encadré SAU).

En élevage, essentiellement herbivore, la répartition des exploitations entre bovins d'une part, ovins et autres herbivores d'autre part, reste quasi équilibrée à la faveur cependant des exploitations bovines qui enregistrent



une perte légèrement plus basse. Les orientations bovines représentent 29 % du total des exploitations et les ovines, caprines et autres, deux points de moins.

En bovins, l'élevage viande résiste et reste prépondérant avec 559 exploitations. Les structures d'exploitation s'agrandissent, la surface et le cheptel demeurant globalement stables. Bien que présent sur l'ensemble du département, c'est l'activité agricole majoritaire en zone Sous-Pyrénéenne (près de 4 exploitations sur 10) qui regroupe plus de la moitié des exploitations.

En revanche, l'activité laitière dévisse, ne comptant que 47 exploitations en 2020 au lieu de 118 en 2010. Malgré leur effectif marginal, les exploitations mixtes bovins lait et viande progressent légèrement en nombre sur des structures néanmoins plus petites en cheptel.

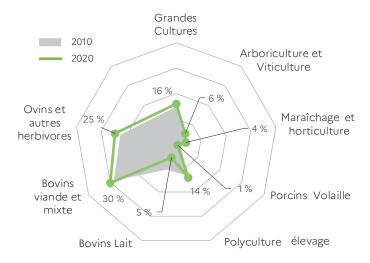
Les autres types d'exploitations d'élevages herbivores, ovins viande en tête, constituent un socle conséquent de l'agriculture de montagne et piémont, jusqu'à 50 % des exploitations en zone Pyrénéenne. Alors que le département perd un quart de son effectif, les structures d'exploitation s'étoffent en surface et cheptel dans les mêmes proportions, soit une progression de l'UGB moyen de 29 à 42.

Ceci s'explique par une baisse très marquée des exploitations de moins de 50 ha en zone de montagne. L'élevage équin concerne 264 exploitations réparties sur l'ensemble du département, effectif en baisse de 27 % avec un cheptel équin en légère augmentation portant à 16 le nombre d'UGB moyen. Par ailleurs, les équidés sont présents dans plus d'une exploitation sur cinq.

Les exploitations caprines spécialisées se maintiennent quasiment : 45 exploitations dont 60 % ont une activité de transformation fromagère.

L'activité ovin lait progresse avec 35 exploitations concernées au lieu de 22 en 2010.

Figure 1
Un potentiel de production relativement stable hormis en bovins lait Évolution de la part de PBS



Champ : Ariège, hors structures gérant des pacages collectifs

Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Enfin en apiculture, plus de 30 % des exploitations spécialisées disparaissent. En revanche, le nombre moyen de ruches en production progresse fortement. Les exploitations apicoles spécialisées représentent 58 % de celles ayant un atelier apiculture et concentrent 92 % du nombre de ruches en production.

En productions végétales, la cartographie des exploitations spécialisées s'est modifiée en 10 ans.

Pour une surface agricole utilisée (SAU) totale identique, il ne reste que 4/5 des exploitations spécialisées en Céréales Oléagineux Protéagineux (COP), agrandies de 19 ha en moyenne. En revanche, le nombre d'exploitations classées en combinaison de grandes cultures progresse fortement. Ce sont essentiellement de petites structures (85 % ont moins de 40 ha) qui produisent de l'herbe pour la vente et des céréales avec un faible effectif cheptel en général.

On note également un essor du nombre d'exploitations maraîchères ainsi que des exploitations fruitières sur des surfaces néanmoins plus faibles en moyenne, y compris en petits fruits.

Les exploitations spécialisées en COP se répartissent entre Plaine de l'Ariège

qui concentre 45 % de l'effectif total et 40 % des surfaces COP de la PRA, et Coteaux qui y consacre 19 % de sa sole.

La répartition des surfaces en COP évolue également : baisse des surfaces en céréales et oléagineux (jusqu'à 9 %) et gain de 70 % des surfaces en protéagineux et légumes secs pour 54 % d'exploitations supplémentaires.

On note par ailleurs une évolution positive des surfaces irriguées, particulièrement en oléagineux (+40 %).

3/4 du potentiel de production est issu de l'élevage et de la polyculture élevage

L'observation de la production brute standard (PBS) montre que le potentiel de production du département baisse de près de 6 % pour un recul de 15 % d'exploitations.

La perte de PBS depuis 2010 concerne essentiellement la production de lait de vache qui représentait 11 % de la valeur du département (5 % en 2020). Par ailleurs, malgré un impact relatif sur le potentiel de production départemental vu les faibles volumes, on note une chute de la PBS granivore.

Les parts de PBS pour chaque type d'activité agricole évoluent peu par ailleurs, hormis la catégorie « ovins et autres herbivores » qui gagne 3 points. L'activité dominante en terme de potentiel économique reste l'activité bovin viande et mixte (30 %). À l'inverse, le secteur du maraichage et de l'horticulture, malgré son poids économique très relatif, double sa part de PBS dans le volume départemental.

À l'échelle de l'exploitation, des évolutions apparaissent avec plus d'amplitude en lien avec l'évolution du nombre d'exploitations (fig2).

L'élevage perd un nombre significatif d'exploitations mais les PBS moyennes progressent en viande : bovin (+21 %) et surtout ovin (+37 %). Les exploitations bovines laitières qui se maintiennent dégagent globalement une PBS supérieure à celle de l'année 2010.

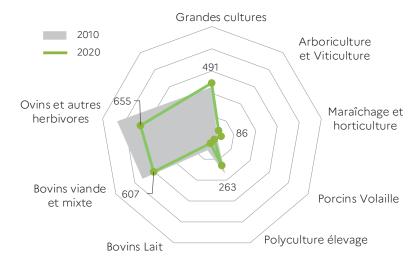
En revanche, la PBS moyenne des exploitations spécialisées en cultures permanentes, maraichage et horticulture perd un quart de sa valeur, témoignant de l'augmentation de petites structures.

En grandes cultures, l'augmentation du nombre d'exploitations ne concerne pas les COP, uniquement la combinaison de grandes cultures (surfaces en herbe avec céréales). Elles représentent 42 % du total des exploitations en grandes cultures (21 % en 2010) pour 8 % de la PBS grandes cultures seulement. Contrairement aux exploitations en COP, celles-ci n'agrandissent pas leur structure.

Micros et petites exploitations : plus de 4 exploitations sur 5

Les micros exploitations (42 % des exploitations ariègeoises) occupent seulement 11 % de la SAU. Les petites, dont la SAU moyenne est de 60 ha, comptent pour 40 % du total des exploitations et autant de SAU. La perte d'exploitations du département provient des micros (-23 %) et petites (-11 %); l'activité ovine est

Figure 2
Le recul du nombre d'exploitations en élevage ne se décline pas en part de PBS Évolution du nombre d'exploitations par type de production

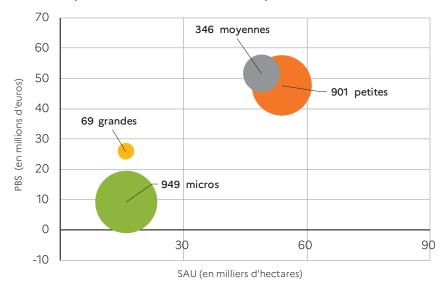


Champ: Ariège, hors structures gérant des pacages collectifs

Source : Agreste – Recensements agricoles 2010 et 2020

Figure 3
Un potentiel économique porté par une diversité d'exploitations petites et moyennes

Nombre d'exploitations selon la taille économique



Champ : Ariège, hors structures gérant des pacages collectifs

Source : Agreste – Recensement agricole 2020

la plus représentée. Leurs structures d'exploitation s'agrandissent en surface corroborant le glissement vers plus de productions végétales.

Bien que les exploitations moyennes peinent à se maintenir (- 2 %), elles concentrent la plus grosse part du potentiel de production (38 %), les plus représentées étant les exploitations spécialisées en COP (22 %). Les grandes gagnent quelques unités sur des structures qui s'agrandissent en surface (+ 25 % en SAU moyenne) et en cheptel (+ 10 % d'UGB moyen).

En 2020, 18 % d'exploitations moyennes et grandes concentrent près de la moitié de la SAU pour 58 % de PBS.

Une forte progression des GAEC, particulièrement en montagne et piémont

Département tissé de petites exploitations, la forme individuelle concerne en 2020 plus de 7 exploitations sur 10 malgré 34 % de sociétés agricoles supplémentaires.

En 10 ans, l'Ariège perd 592 exploitations individuelles et EARL unipersonnelles et gagne 199 sociétés agricoles hors EARL (+ 66 %).

La forme sociétaire est liée à la taille économique des exploitations: 8 % de l'effectif pour les micros à 91 % pour les grandes, toutes sociétés confondues. Les EARL sont les plus représentées parmi les exploitations moyennes (16 %); la forme unipersonnelle concerne au total 43 % de l'effectif. Les petites exploitations se tournent néanmoins vers des statuts sociétaires pour ¼ d'entre elles.

Les GAEC (14 % des exploitations) connaissent la plus forte évolution, de surcroît une des plus importantes en Occitanie, sous l'effet d'une part, des évolutions réglementaires autorisant l'association exclusivement entre époux, et d'autre part, de l'impact des plafonds d'aides sur les surfaces en herbe. Cela se traduit par une augmentation du nombre de GAEC

d'autant plus importante que les surfaces en herbe sont prépondérantes : en Plaine, le nombre de GAEC est stable, il progresse de 39 % en Coteaux, 97 % en zone Sous-Pyrénéenne et 208 % en zone Pyrénéenne.

Le type de société est également lié à la production.

Le nombre des autres sociétés dont SCEA progresse fortement pour représenter 22 % de l'ensemble des sociétés en 2020. Il s'agit majoritairement de petites et micros exploitations spécialisées en grandes cultures. Les exploitations moyennes et grandes qui recourent le plus aux GAEC détiennent un élevage herbivore. Les petites exploitations se sont tournées vers les GAEC pour 11 % d'entre elles, dont la moitié autour d'une activité bovine.

Des actifs agricoles centrés sur les chefs d'exploitation et coexploitants

Les actifs agricoles ont perdu 8,5 % de leur effectif en 10 ans et comptent 8,1 ETP chefs d'exploitation ou coexploitants sur 10. Le reste des effectifs se partage entre emploi salarié, dont l'emploi permanent progresse sur la période malgré son niveau modéré (6 % des UTA), et la

main d'œuvre familiale, en baisse de 42 %.

L'augmentation du nombre de chefs et coexploitants par exploitation (de 1,2 à 1,3) traduit la progression des formes sociétaires. De plus, les chefs d'exploitation se consacrent davantage à l'activité agricole (80 % sont au moins à mi-temps en 2020, 72 % en 2010).

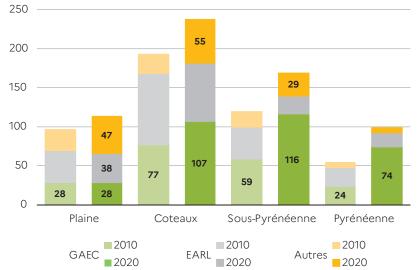
Le niveau de scolarisation des chefs d'exploitation progresse autant en enseignement général qu'en enseignement agricole: 60 % ont une formation agricole en 2020 (43% en 2010). C'est à partir du BAC ou BAC pro que la progression se manifeste. Si 14 % détenaient au moins un BAC ou BAC pro agricole en 2010, ils sont un tiers en 2020 dont 60 % chez les moins de 40 ans qui doublent quasiment leur effectif. Les études supérieures (BTS a minima) concernent 12 % de la population des chefs d'exploitations et 25 % des moins de 40 ans, soit une progression respective de 5 et 7 points. En 2020, le taux de diplômé en études supérieures est plus élevé chez les chefs d'exploitation installés hors cadre familial que dans le cadre familial (+ 8 points).

La féminisation des chefs d'exploitation est ténue en 10 ans, de 26 % à 27 % de femmes.

Si la population des chefs d'exploitation est vieillissante (43 % ont plus de 55 ans, +8 points par rapport à 2010), la tranche des moins de 40 ans progresse à hauteur de 22 % soulignant une dynamique d'installation. On dénombre 760 « première installation » des chefs d'exploitations (coexploitants non compris) de 2010 à 2019, soit 55 % de plus que sur la décennie précédente. Le département de l'Ariège connait la plus forte progression en Occitanie. L'installation hors cadre familial est aussi plus représentée en Ariège (38 %) comparativement à l'ensemble de la Région (25 %); chez les moins de 40 ans, elle est majoritaire.

Bien qu'un lien direct ne puisse être établi précisément entre l'installation du chef d'exploitation et l'exploitation

Figure 4
Forte augmentation du nombre des GAEC en piémont et montagne
Évolution du nombre des formes sociétaires par petite région agricole (PRA)



Champ: Ariège, hors structures gérant des pacages collectifs Source: Agreste – Recensements agricoles 2010 et 2020 objet du recensement, quelques tendances peuvent se dégager : la plus forte progression des installations de chefs d'exploitation concerne les micros exploitations et du point de vue orientation agricole, la spécialité ovine; hausse significative également dans la spécialisation « ovins et autres herbivores » et maraîchage. Les exploitations en bovin viande ne semblent pas concernées par l'augmentation. On voit même une tendance à la baisse dans les exploitations autres que micros.

Une bonne dynamique de l'agriculture biologique

L'agriculture biologique s'est fortement développée en 10 ans : le nombre d'exploitations a plus que doublé et compte 25 % des exploitations en 2020 pour 22 % des surfaces produites.

La surface en herbe, représentant les 3/4 de la SAU dont 24 % en bio, est la composante principale des surfaces agricoles converties ou en conversion. Ainsi, seulement 16 % de la sole bio n'est pas en herbe.

La dynamique bio est élevée sur les protéagineux et légumes secs et très élevée sur les cultures spécialisées, intégralement pour une grande part d'entre elles. L'apiculture est en mode biologique pour 38 % des exploitations.

En élevage herbivore, un peu moins de 20 % des exploitations adoptent un mode de culture biologique, 23 % des surfaces en bovin viande. On note une part du bio plus importante dans les exploitations bovins lait.

Les exploitations entrant dans le processus de conversion depuis 2018 sont à dominante polyculture élevage et grandes cultures ; la dynamique se poursuit en lait et productions spécialisées.

Une agriculture fortement tournée vers la diversification et les circuits courts¹

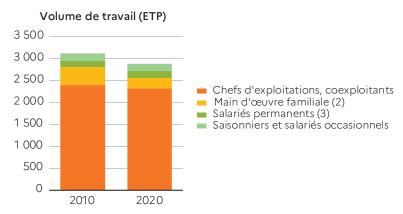
Dans l'Ariège, 35 % des exploitations diversifient leur activité en transformant des produits agricoles, en pratiquant le travail à façon ou en développant une ou plusieurs activités complémentaires comme la production d'énergie ou une activité touristique, d'hébergement, de restauration. Très peu combinent plusieurs activités. Elles sont en moyenne 25 % en Occitanie.

En volume, la transformation est le principal mode de diversification, soit 523 exploitations (figure 7) représentant 23 % de l'effectif départemental.

Les activités touristiques et d'hébergement sont particulièrement présentes dans les exploitations spécialisées en ovins ou équins (12 % de l'effectif). Le travail à façon est davantage centré sur les exploitations spécialisées en grandes cultures, pratiqué par 8 % d'entre elles. La production d'énergie (solaire sur toiture) a lieu principalement dans les exploitations détenant des surfaces importantes de bâtiments d'exploitations, bovins viande et grandes cultures.

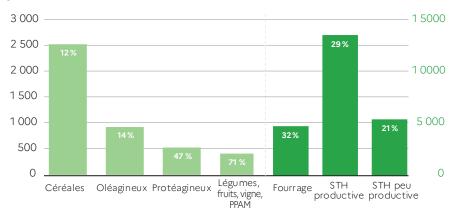
1 Les circuits courts sont les circuits de vente directe au consommateur final (dont la vente à la ferme), ou avec un seul intermédiaire entre l'exploitation agricole et le consommateur final. La vente avec un seul intermédiaire concerne par exemple la vente à un commerçant détaillant, aux GMS, à la restauration privée ou collective.

Figure 5
Baisse de la main d'œuvre familiale et légère progression des salariés permanents Équivalent temps plein en agriculture selon les types de main d'œuvre



Champ: Ariège, hors structures gérant des pacages collectifs Source: Agreste – Recensements agricoles 2010 et 2020

Figure 6 L'agriculture biologique très implantée en élevage et cultures spécialisées Surfaces en agriculture biologique (AB) selon les cultures, part de la culture en AB



Champ: Ariège, hors structures gérant des pacages collectifs

Source: Agreste - Recensement agricole 2020

En montagne, la proportion d'exploitations diversifiant est supérieure au reste du territoire (respectivement 40 % et 33 %); de même pour les exploitations qui transforment (30 % contre 21 %). En revanche, la production d'énergie et le travail à façon sont davantage présents en plaine et coteaux.

La diversification concerne une part plus importante des exploitations moyennes et grandes (hormis tourisme et activités liées au bois).

523 exploitations pratiquent la transformation à la ferme de tout ou partie de leur production (tableau 1). Les principaux produits transformés sont les viandes, soit 60 % de l'activité de transformation. Sept exploitations sur dix ayant une activité de transformation sont spécialisées en élevage herbivore.

Dans le cas le plus courant, l'exploitation transforme un seul produit (hormis en légumes).

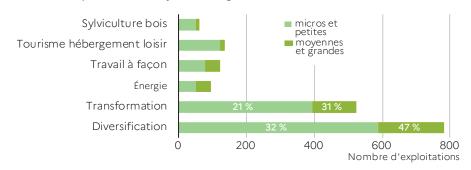
50 % des exploitations concernées par la transformation adoptent un mode de production biologique, les proportions les plus importantes concernant les COP, et les fruits et légumes.

97 % des produits sont transformés par des exploitations commercialisant en circuits courts, quasi intégralement en vente directe.

La vente en circuits courts est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur soit par l'intermédiaire d'un seul opérateur.

Le département compte 39 % d'exploitations écoulant des produits agricoles en circuits courts (+ 7 points depuis 2010). La vente directe (hors vin) qui concerne 34 % des exploitations (+ 9 points) est le principal mode de commercialisation en circuits courts. Elle se pratique de manière homogène indépendamment de la

Figure 7
Plus d'un tiers des exploitations ont au moins une activité de diversification
Diversification selon la taille économique
Part des exploitations moyennes et grandes diversifiant



Note de lecture : le graphique renseigne sur le nombre d'exploitations diversifiant et la part des exploitations diversifiant selon la taille économique. En 2020, 783 exploitations ont une activité de diversification dont 587 « micros et petites » et 196 « moyennes et grandes ». 32 % des « micros et petites » pratiquent la diversification et 47 % des « moyennes et grandes ».

Champ: Ariège, hors structures gérant des pacages collectifs

Source: Agreste - Recensement agricole 2020

Tableau 1
Exploitation ayant un atelier de transformation en 2020

	Transformation			
	Nombre d'ateliers	Mono produit (%)	AB (%)	Circuits courts (%)
Viandes	317	73	96	40
dont transformation	260	69	95	43
dont découpe	109	48	98	39
lait	70	64	99	54
fruits	99	60	89	70
légumes	21	14	86	76
miel	30	77	97	37
Céréales Oléo Protéagineux	21	52	100	81
Ensemble en ayant	523	78	97	50

Champ : Ariège, hors structures gérant des pacages collectifs

Source : Agreste – Recensement agricole 2020

taille économique des exploitations hormis par les micros exploitations, moins concernées.

Des produits non transformés font aussi l'objet d'une commercialisation en circuits courts par 17 % des exploitations du département. Il s'agit en premier lieu des légumes et des productions animales

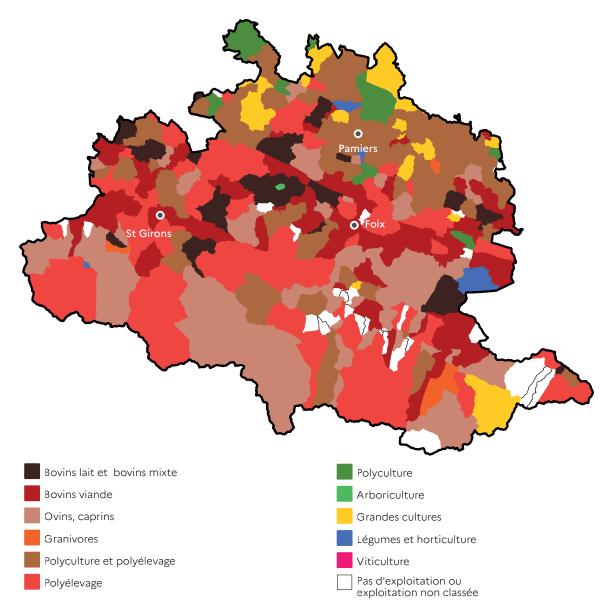
Devenir des exploitations plus incertain pour les très petites structures

La question du devenir de l'exploitation se pose pour les exploitants de plus de 60 ans, en individuel ou en société, soit 29 % des exploitations du département.

Pour les ¾ d'entre elles, le départ du chef d'exploitation n'est pas encore envisagé ou le devenir non déterminé; 20 % prévoient une transmission, et 4 % la disparition de l'exploitation avec reprise des terres par d'autres structures. La perte de l'usage agricole des terres concernerait une faible minorité, pour l'essentiel des micros exploitations compte tenu de l'âge des exploitants et de la problématique de la reprise. Elles associent un faible taux de reprise et le taux de disparition le plus élevé.

Les exploitations moyennes sauraient le plus se maintenir, la disparition n'étant quasiment pas envisagée, sous réserve d'une incertitude élevée sur leur devenir (39 %). En revanche, les grandes exploitations anticipent particulièrement leur devenir (89 % d'entre elles). Pour plus de la moitié, le départ du chef d'exploitation n'est pas envisagé, exploitations en GAEC principalement. Enfin, près d'un tiers assureront une transmission familiale et seulement 5 % seront éclatées pour l'agrandissement d'autres structures.

Carte 1
Orientations technico-économiques principales des communes de l'Ariège en 2020



Sources : ©IGN BDCARTO© IGN ROUTES 500 ®Données Agreste Recensement agricole 2020® Protocole IGN/MAAF 2011

Encadré Source / Définitions

Réalisé tous les 10 ans, le recensement agricole permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions. Sont interrogées l'ensemble des exploitations agricoles, à savoir toute unité économique répondant aux critères suivants :

- avoir une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ;
- atteindre une dimension minimale, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères...);
- avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirène ou d'un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune (PAC) présume de l'indépendance de gestion.

Les structures gérant des pacages collectifs ne sont pas comprises dans le champ de la présente étude.

La production brute standard (PBS)

La PBS, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations.

Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques : « micro » (moins de 25 000 euros de PBS), « petite » (entre 25 000 et 100 000 euros), « moyenne » (entre 100 000 et 250 000 euros) et « grande » (plus de 250 000 euros)

La contribution de chaque culture et cheptel à la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS est généré par cette production.

Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015- 2019.

Un équivalent temps plein (ETP)

Un ETP correspond au travail d'une personne à plein temps pendant une année entière.

L'unité de gros bétail (UGB)

L'UGB est utilisée pour comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. A chaque type d'animal est attribué un coefficient basé sur ses besoins alimentaires. L'UGB mentionnée dans cette publication est celle tous aliments (UGBTA) et compare les animaux selon leur consommation totale (herbe, fourrage et concentrés). Par exemple, une vache laitière a un coefficient de 1,45 alors qu'une poule pondeuse a un coefficient de 0,014.

La surface agricole utilisée (SAU) dans le recensement de l'agriculture

En 2020, la SAU est établie à partir des données des déclarations PAC en lieu et place de la déclaration de l'agriculteur pour 51 000 exploitations, soit 80 % des exploitations régionales du champ du recensement. Pour les autres exploitations (13 400), les surfaces ont été déclarées directement par l'agriculteur. En 2010, la SAU s'appuyait sur les seules déclarations des agriculteurs, aidés de leur déclaration PAC. Les divergences de nomenclature entre la PAC et le recensement sont particulièrement marquées pour les prairies, les légumineuses fourragères et les fruits et rendent critiques les comparaisons de ces surfaces entre 2010 et 2020. Par ailleurs, les déclarations relatives aux surfaces en herbe peu productives, intégrées dans les surfaces déclarées à la PAC en 2020, ont été moins souvent déclarées en 2010. Il s'agit notamment des landes et des bois pâturés.

Les comparaisons entre les deux recensements sont possibles pour les cultures hors surfaces en herbe et pour les cultures permanentes. En revanche, l'évolution des surfaces en herbe n'est pas interprétable. Du fait de l'importance des surfaces en herbe en Occitanie, les SAU de 2010 et de 2020 ne sont pas comparables.

Principales données - fiche départementale de l'Ariège

https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/fiches-des-principales-donnees-departementales-et-regionale-a6674.html En savoir plus : consultez le site Agreste...



www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Occitanie Service régional de l'information statistique, économique et territoriale Cité administrative, Bât E, Boulevard Armand Duportal 31074 Toulouse cedex Directeur : Florent Guhl

Directeur de la publication : Gérôme Pignard

Rédacteur : Corinne Donnet Composition : Barbara Deltour Dépot légal : À parution ISSN : 2609-231X © Agreste 2022